



Chers concitoyens,

Alors que le printemps éclot et que notre village s'éveille à de nouveaux défis et opportunités, je tiens à prendre un moment pour vous adresser quelques mots.

Avant tout, je vous souhaite un magnifique printemps, avec ses sons, ses senteurs, sa brise tiède et ses couleurs nombreuses et subtiles.

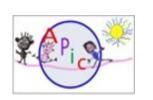
Tout pousse à vue d'œil, même le multiservices!

Tout ou presque ... puisque nous avons voté un gel du taux d'imposition communal lors du vote du budget. Ce dernier est sain et les subventions obtenues nous permettent cela.

Reste à profiter des nombreuses animations prévues, dont vous trouverez l'agenda pour les mois à venir dans les pages suivantes.

Notre prochain rendez-vous officiel est l'inauguration de notre futur commerce. Vous serez averti de la date lorsqu'il nous sera possible de la fixer : juin ? juillet ? ... ça va venir vite!

Avec toute mon amitié,



Christophe PAVIE Le maire











Christophe PAVIE Rédacteur en chef: Rédaction : Thierry Martini

Jean François Martinière









| MAI | | | |
|------------------|---------------------------------|-------------------|----------------------|
| 4 mai 2024 | Concours de Belote | Salle des fêtes | A.S.G.N. |
| 24, 25 et 26 mai | Fête Locale | Salle des fêtes | Comité des Fêtes. |
| 31 mai | Assemblée Générale | Salle A.P.I.C | A.P.I.C. |
| JUIN | | | |
| 7 juin 2024 | Assemblée Générale | Salle des Fêtes | A.C.C.A. |
| 24 juin 2024 | Assemblée Générale | Salle des Fêtes | Gym à Nieul. |
| 30 juin 2024 | Journée Festive—méchoui | Stade | Comité des Fêtes. |
| JUILLET | | | |
| 19 juillet | Estivales - soirée guinguette : | Place de l'église | CDCHS / C. des fêtes |
| | Le grand bal de Betty Bouchara | | |
| 27 juillet | Après-midi détente en famille | Cour de l'école | A.P.I.C. |

Info Mairie

URGENT

L'inscription sur la liste électorale ne sera plus possible après le vendredi 3 mai 2024.

Vous avez la possibilité de venir en mairie avant cette date, ou procéder à votre inscription en ligne via le site :

www.service-public.fr



Suite à des dégradations importantes et régulières des chemins ruraux, M. le Maire a souhaité prendre un arrêté municipal y interdisant la circulation de tout véhicule à moteur.

Les autorisations se feront au cas par cas et sont à demander directement en mairie.

Des sanctions sont prévues.

L'arrêté est affiché en mairie.



Suite à la recrudescence de la divagation de chiens sur la commune, des arrêtés municipaux ont été pris permettant la capture et la mise en fourrière au frais des propriétaires.

Tout animal non identifié deviendra la propriété de la fourrière.

Des procès verbaux seront également dressés.

L'arrêté est affiché en mairie.

PLAN LOCAL D'URBANISME : La Phase diagnostic se termine !

Δ Rappel du contexte de l'élaboration

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est le document réglementaire ayant pour objectif de déterminer les conditions de constructibilité et d'utilisation du sol sur la commune, est en cours de révision. Ce dernier est devenu un outil essentiel pour les collectivités qui sont invitées à se doter de document d'urbanisme modernes.

Ce PLU communal intègrera ainsi toutes les grandes évolutions législatives de ces dernières années (Les lois GRENELLE, ELAN, CLIMAT ET RESILIENCE...) ainsi que les orientations du **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT) élaboré en 2020 à l'échelle des 129 communes de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge.

Le PLU est un document de projet ambitieux qui aborde le territoire dans toute sa complexité: fonctionnement écologique, enjeux paysagers, protection du patrimoine, évolution démographique, capacité des équipements, développement économique...

La démarche de révision générale du PLU a d'ailleurs été lancée en parallèle avec de nombreuses communes de la CDCHS pour garantir une approche globale permettant de mieux appréhender les dynamiques du territoire et une cohérence d'ensemble des projets.

Δ Le contenu du document

Le PLU se compose de plusieurs pièces. Il contient en particulier une pièce principale, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables dont découlent le zonage et le règlement.

Leur élaboration s'opère progressivement en commençant par la rédaction du rapport de présentation et sa partie diagnostic...



Δ Le déroulement de l'étude

Il s'agit d'une procédure qui durera plusieurs années rythmées, à chaque grande étape, par des échanges avec les personnes publiques associées, c'est à dire les services de l'Etat, les chambres consulaires notamment la chambre d'agriculture ou encore les services de la Communauté de Communes.

Les études PLU ont débuté en mai dernier, plusieurs réunions de travail en commission ainsi qu'avec la CDCHS ont été conduites et ont permis de préciser les enjeux du territoire. Cette phase est en cours de finalisation. Elle se poursuivra par la définition des grandes orientations du PLU à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Cela consiste à travailler sur un projet de territoire avant de définir un zonage et un règlement. Cette phase devrait s'étaler sur les 6 prochains mois et donnera lieu à un échange avec la population lors d'une réunion publique.

Mais d'ici là, n'hésitez pas à poser vos questions directement en mairie, un registre de concertation est mis à votre disposition et des documents de travail seront progressivement consultables.



Association Balade Nature Évasion

Une nouvelle association, Balade Évasion Nature, s'est créée à Nieul le Virouil.

Comme son nom l'indique, elle a pour activité, des petites marches entre 4 et 8 km, ainsi que des balades à thèmes axées autour de la nature.

Cette toute nouvelle association compte une dizaine d'adhérents, la carte d'adhésion coûte 10 euros pour l'année.

Néanmoins, pour pratiquer la marche ou la balade (ne pas confondre avec la randonnée), il est important de s'équiper en conséquence.

Choisir des bonnes chaussures de marche, des vêtements adaptés au tout terrain, une casquette ou un chapeau en cas de grosses chaleurs, un coupe vent ou un imperméable en cas de pluie et éventuellement des bâtons de marche.

Prévoir aussi un sac à dos ou une sacoche pour transporter votre boisson. Durant les balades, en cas de chaleurs, pensez à vous hydrater, prévoyez minimum un litre d'eau.

Pour leur sortie, le **rendez-vous est Place de l'église à Nieul à 14h tous les mardis**. Prochainement, ils iront visiter une noyeraie au terme d'une petite balade, le 14 avril prochain.

Le bureau es composé de :

PrésidentDenis BertolinoTrésorièreChristel BertolinoSecrétaireNelly Picq

Si vous souhaitez aller vous balader à travers chemins et sentiers, contacter :

Denis Bertolino au 06 01 07 02 41

Denis Bertolino

L'association A.P.E. Nieul Guitinières

Cette association a pour but de jouer l'interface entre le système éducatif et les parents des enfants qui fréquentent l'école.

Par les actions qu'elle mène et par les manifestations qu'elle organise, elle permet de dégager des fonds afin de financer toute ou partie des différentes sorties que les écoles ont prévues.

Le R.P.I. compte à l'heure actuelle environ 75 enfants répartis entre les écoles de Nieul-le-Virouil et Guitinières. Cependant, on déplore le manque d'implication des parents dans la vie scolaire de **Leurs** enfants.

Aussi, l'association sollicite la présence des parents lors de leurs réunions. Devenir membre de l'association, c'est accorder à peine une heure de son temps par mois pour assister à une réunion afin de préparer les actions à mener et discuter des nouvelles idées pour faire bouger les choses.

Ainsi, deux personnes à Nieul ont repris les rênes de cette association :

Présidente Laetitia Desse
Trésorière Béatrice Huleux

L'APE a absolument besoin de votre implication pour accompagner ses actions et la meilleure scolarité possible de **vos** enfants. Si vous voulez rejoindre l'association, prière de contacter ou de laisser un message à la présidente au **06 32 44 57 23.**

Thierry Martini

Le Petit Marché aux légumes change ses horaires

Toujours les premiers et troisièmes dimanche de chaque mois, le petit marché aux légumes souhaite changer ses horaires. En effet, les visiteurs qui arrivaient les derniers n'avait plus de choix quant aux légumes présentés. Aussi pour assurer encore du choix en fin de marché et pour les clients ne se levant pas aux aurores le dimanche, les heures d'ouvertures se verront modifiés. Ainsi, suite à un sondage, tous sont d'accord pour différer l'horaire du petit marché des légumes. Désormais, il ouvrira ses portes à 9h30!

Ce nouvel horaire perdurera à titre d'essai pour répondre aux attentes des visiteurs du marché (profiter des légumes) .

Les légumes proposés sont des surplus de nos jardins et toujours de saisons. Ils bénéficient d'une « culture » raisonnée et pourraient porter le label Bio.

Valérie Henry

Le Coin des Associations

Les Reinettes

Les Reinettes

Assemblée Générale du 5 février 2024

Rapport Moral

Irène Palmier, présidente, remercie toutes les personnes présentes pour cette assemblée générale.

L'association compte près de 35 adhérentes et adhérents venues du canton, Nieul le Vrouil bien sûr, mais aussi de Saint Georges d'Antignac (15 km), Saint Thomas de Conac, deux adhérentes assidues viennent même de Echebrune (25 km) tant l'ambiance est bonne.

Les reinettes se réunissent tous les lundis après midi de 14h à 18h à la salle des associations, il va bientôt falloir pousser les murs pour pouvoir rentrer tout le monde et ranger tout le matériel et les accessoires afin de fabriquer leurs créations toujours plus nombreuses, chaque année une nouvelle création est au programme. Elles exposent ainsi leurs création sur les marché de Noël à Nieul et à Consac et partout où elles sont invitées

Les reinettes se chargent de la décoration du bourg pour les fêtes de fin d'année et elles sont déjà à pied d'œuvre pour confectionner les prochains décors pour Noël 2024.

De bon cœur, elles confectionnent aussi en ce moment des petits bonnets en laines pour les enfants nés prématurés à l'hôpital Necker à Paris.

Rapport Financier

Laetitia Palmier, trésorière, présente une association qui se « porte » bien, En effet, cette année, l'association dégage un bénéfice de près de 900 euros. Elle remercie la commune qui leur octroie une subvention de 350 euros

Ce bénéfice est employé à l'achat des matériaux pour leurs créations, a l'entretien du matériel, organiser leur repas Tartiflette (en novembre). Les ventes qu'elles réalisent servent à financer une partie de leurs sorties comme le Puy du Fou l'année passée.

Sorties prévues et divers

Cette année, elles prévoient de faire une sortie au zoo de Beauval (41 - Loir et Cher) en juin et emmener leurs adhérentes assister à un spectacle équestre au cabaret Zagal sur la commune des Mathes (17 – Charente Maritime) ouvert à tous les adhérents de l'association ainsi qu'à leur conjoint.

Projet

Cette année encore, elles font des projets et elles souhaitent investir dans une machine à coudre et à broder dont les prix avoisinent les 3500 euros.

En fin de séance, La présidente remercie la commune pour la subvention, le prêt de la salle des associations et son soutien, elle remercie également tous les acteurs qui contribuent à la belle réussite de cette association. Elle adresse aussi un grand merci aux adhérent(e)s qui l'aide à la décoration du bourg lors des fêtes de fin d'année

Le bureau est constitué de :

Présidente Irène Palmier

Trésorière Laetitia Palmier

Secrétaire Chantal Jeannot

Le pot de l'amitié était offert en fin de séance

Irène Palmier





L'accueil de loisirs APIC (Association Périscolaire Inter communal) accueille vos enfants de 3 à 13 ans les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h45 et de 16h00 à 19h00 ; ainsi que les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 19h.

Vous pouvez nous joindre au 05.46.04.07.04 ou à apic.clsh@orange.fr

Les enfants sont partagés en deux groupes :

Les crocos (3-6 ans), encadrés par Virginie R, diplômée du CAP Petite enfance et Lindsay apprentie du CAP AEPE*.

La capacité d'accueil sur ce groupe est de 16 enfants

Les ninjas (6-13 ans), encadrés par Léa et Emma diplômées du CAP AEPE*.

La capacité d'accueil sur ce groupe est de 24 enfants.

L'équipe est renforcée pour les périodes de vacances par des animateurs, animatrices également diplômés.

La direction est assurée par Virginie Authier, diplômée du BAFD*.

*AEPE : Accompagnant Éducatif Petite Enfance

*BAFA: Brevet Aptitude aux Fonctions d'Animateurs

*BAFD : Brevet Aptitude aux Fonctions de Directeurs

Pour débuter cette nouvelle année 2024, l'équipe de l'APIC a choisi pour thème : <u>Le Cirque.</u> Au fil des mercredis et vacances scolaires, les clowns, les acrobates ou encore d'autres personnages issus du monde du cirque ont envahi nos locaux à travers les diverses créations des enfants. Nous les initions également l'art du jonglage, les acrobaties, les échasses... et encore pleins d'autres choses à découvrir !

Un court métrage sur les activités des enfants est en cours de réalisation. Il sera visible lors de notre assemblée générale qui aura lieu cette année le 31/05. Nous espérons vous voir nombreux et nombreuses.



Les locaux de l'A.P.I.C. décorés par les enfants



L'art des Échasses

Pour cette année 2024, l'équipe de l'APIC ainsi que les membres bénévoles ont décidé de proposer diverses animations en dehors des horaires habituels.

La première animation a été la soirée pyjama, le vendredi 8 Mars de 19h à 22h30, pour le groupe des Ninjas ; muni de leurs plus beaux pilou-pilou, 22 enfants ont passé une soirée avec les animatrices. Au programme : croque monsieur/salade – diffusion d'un dessin animé – dégustation de Pop Corn – jeux collectifs.



A table !!!...



Les animatrices en pyjama



Chut! Film en cours de diffusion...
Il y a même des enfants qui font dodo

La deuxième animation proposée s'est déroulée le samedi 16 Mars. Un après-midi jeux de société était proposé à tous. Une trentaine de jeux pour tout âge (jeux en bois, jeux de carte incontournable, nouveautés...) étaient à disposition. Des crêpes et des gaufres été également proposés sur place.

Nous remercions les personnes qui sont venues participer à ce moment de loisirs entre amis et familles.



Jeux de société en Familles



Le stand des délices sucrés et boissons

Des nouvelles du COMITES DES FÊTES

Vendredi 22 avril 2024 s'est tenue l'assemblée générale dirigée par le président de l'association Michel BRIEZ.

Un bilan financier a pu être présenté. L'ensemble des manifestations a été un réel succès. Malgré ces bons résultats, les charges de fonctionnement (assurances, SACEM, ...) et d'investissement (achat de matériel de cuisine, ...) ne sont pas entièrement compensé et le bilan financier de l'année affiche un léger déficit d'environ 200€. La trésorerie reste positive grâce aux excédents des années antérieures.

Le rapport moral du président se conclut par les remerciements pour les membres de l'association, les aidants et les participants aux différentes manifestations ainsi que la municipalité tant pour son soutien financier par le biais de subventions permettant la pérennité de l'association que par la mise à disposition de ses infrastructures et de son personnel pour faciliter la réussite des différents évènements.

Cette réunion fut également l'occasion de procéder à des élections pour constituer un nouveau bureau et d'accueillir de nouveaux membres :

Président Michel BRIEZ

Vice-présidente Sylviane MARTINIERE

Trésorière Virginie AUTHIER
Vice-trésorier Damien VORWECK
Secrétaire Tifany MENARD
Vice-secrétaire Morgan MENARD

L'équipe est complétée par 7 membres actifs.

Toutes les personnes intéressées pour intégrer l'association sont les bienvenues !

Les traditionnels évènements attendus de tous ont été programmés et s'agrémentent au fur et mesure de quelques nouveautés. Une brocante pour la fête du village « FRAIRIE » sera organisée le dimanche 26 mai. Avec le soutien de la mairie, les ESTIVALES s'installeront le temps d'une soirée le vendredi 19 juillet avec un concert et restauration façon « Guinquette ».

N'hésitez pas dès à présent à réserver vos emplacements pour la brocante au 06 77 18 47 90 (appel de 18h à 20h)

A vos agendas !!!!



Fête du village « FRAIRIE » 24-25 et 26 Mai



Les Estivales

Soirée Guinguette 19 Juillet







Journée détente

Marche/VTT - Méchoui 30 Juin



Marché Nocturne 6 septembre





Marché de Noël 14 décembre

N'hésitez pas à nous faire part de nouvelles idées. Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous attend nombreuses et nombreux lors des différentes manifestations dans la joie et la bonne humeur !!!!

Le Club de Gym à Nieul

Cette année, le Club de Gym a atteint ses 60 adhérents.

Nous avons le plaisir de nous retrouver à la salle multiactivités tous les lundis soir de 19h30 à 20h30 et tous les jeudis matin de 10h30 à 11h30.

Sans oublier notre dévoué coach Ludo, toujours bienveillant et disposé à rectifier une petite erreur de notre part.

Le Club de Gym à Nieul vous souhaite un bon après-midi.

Le Club de Gym.



Le Club de Gym en action

Plusieurs ateliers y sont proposés avec différents accessoires
entre tapis de sol, cerceaux ou petite marche.

Le Club des Aînés

Le club des Aînés compte désormais 22 adhérents dont 2 hommes qui nous font l'honneur de se joindre à notre club ,tous les mercredis après-midi à partir de 14 heures.

Les jeux de belote et jeux de sociétés sont toujours d actualités sans oublier le fameux goûter.

Par ailleurs, le club des aînés vous invite à son assemblée générale qui aura lieu le 10 avril 2024 à 15 heures à la salle des associations.





De plus , le 12 juin 2024, nous organisons une petite croisière sur la Charente y compris le restaurant et une balade en petit train à Saintes. Le tarif de cette journée est de 30 € pour les adhérents et 40 € les non adhérents.

Pour les personnes qui seraient intéressées, le Club des aînés vous invite à contacter la présidente :

MONIQUE GIRAUX 07 68 13 59 18.

Merci. A très bientôt.

Le club des aînés.

A.C.C.A. de Nieul

Pour l'ACCA de Nieul le Virouil, une saison se termine avec un prélèvement de plus de 40 sangliers mais Il en reste bon nombre encore. Aussi, l'A.C.C.A. continue de faire le nécessaire afin de limiter les dégâts causés à nos cultures et bordures de chaussée, etc......



Pour le petit gibier, des lâchers de faisans reproducteurs ont été réalisés en tout point de la commune.

Pour la prochaine saison, deux personnes vont venir compléter notre équipe suite à deux démissions en cours d'année, notre bureau est composé de 7 personnes actuellement.

A la suite, nous envisageons d'organiser banquet de chasse avec du gibier que beaucoup attendent mais nous n'avons pas encore fixé la date.

Nous remercions la municipalité pour son soutien ainsi que Mme Laure Guiard de la FDC 17 (Fédération De Chasse) qui est à notre écoute.

Le président, Christophe Pica

Compte Rendu des réunions du Conseil Municipal

Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 10 janvier 2024

Absent excusé: Laurent Jeanneau

M. Martini est nommé secrétaire de séance

P.L.U. Point sur la liste des agriculteurs et question

Mr le Maire demande une liste des agriculteurs dont le siège de leur exploitation se trouve sur le territoire de la commune. Cela permettra d'intégrer au PLU leurs éventuels besoins d'extension.

Mr le Maire expose au conseil municipal l'avancement du P.L.U.

Délibération sur la zone de recherche à définir suite à la découverte de termites chez un particulier.

Des termites ont été découvertes dans un bâtiment sis chemin de chez Naud. Le conseil municipal défini une zone de recherche

autour du foyer pour éviter tout risque de prolifération.

Il est décidé d'étendre la zone de recherche à toutes les maisons situées dans le hameau de Chez Guédon (Chemin de chez Naud et chemin de Chez Guédon). Vote à l'unanimité.

la cuisinière communale pou l'A.P.I.C.

Lors des mercredis et des vacances scolaires, la cuisinière communale s'occupe de la préparation des repas pour les enfants présents à l'A.P.I.C. Son temps de travail est déjà compris dans le prix facturé à l'APIC.

Reste le temps qui suit le repas (plonge, ménage) : Mr le Maire propose au Conseil Municipal de facturer à l'A.P.I.C. ce temps puisque antérieurement ce temps était effectué par un salarié de l'APIC. Vote favorable à l'unanimité.

Décision modificative pour provision pour créances non recouvrées.

Le comptable public nous informe de créances non recouvrées (non solvables, ou peu probablement solvables, après avoir épuisé les moyens à disposition du comptable public :

2474,69 euros pour dégradations des bancs, des tables et du préau au stade

4617,24 euros pour la sécurisation des ruines (rue de la Boulangerie)

Le Conseil Municipal vote favorablement et à l'unanimité de cette mise en provisions de ces créances. Elles sont provisionnées mais pas abandonnées à ce stade.

Délibération permettant la régularisation du transfert de propriété des voies départementales.

Le département demande de régulariser par un arrêté Municipal la situation existante depuis 2000 : les voies départementales traversant le bourg sont devenues propriété de la commune. Vote favorable à l'unanimité.

Délibération autorisant le maire à l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique et toutes opérations afférentes.

M. le Maire expose au conseil municipal l'opportunité de la mise en place de bornes pour la recharge des véhicules électriques sur le parking du futur multi services. Il sollicite auprès du conseil municipal l'autorisation de valider le devis et toutes opérations permettant à ce projet d'aboutir.

Vote favorable à l'unanimité.

Organisation des vœux du maire.

Ils auront lieu le samedi 20 janvier à 11h à la salle des fêtes. Les préparatifs seront réalisés par l'ensemble du conseil municipalà partir de 10h30.

Un pot de l'amitié sera offert à l'issue de cette cérémonie, préparé par la cuisinière municipale.

Question diverses.

Délibération autorisant la demande de subventions pour la mise en place des mares et dispositifs de défense incendies. Vote favorable à l'unanimité.

2 Un administré à installé la pancarte d'un village dans son Délibération sur la facturation des heures effectuées par jardin, prise sur le domaine public. M. le maire indique qu'une lettre recommandée lui sera adressée.

> Des cailloux plats seront prochainement livrés pour refaire les allées du nouveau cimetière.

> 2 Un local doit être désigné pour le rangement des décorations de Noël

Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 21 février 2024

Absentes excusées : Mesdames Catherine Paitre et Catherine

M. Martini est nommé secrétaire de séance

Repas des aînés : choix du menu

A l'occasion du repas des aînés qui aura lieu le 23 mars 2024, M. le Maire a demandé à la cuisinière municipale de composer un menu. Après discussion, la proposition est légèrement modifiée et validée.

entre la commune et un chenil

territoire du canton de Mirambeau, la commune se retrouve met à disposition un employé en contrat PEC (Parcours Emploi dans l'obligation d'organiser elle-même la gestion des animaux. M. le Maire cherche un nouveau chenil en mesure d'accueillir par semaine. Il est rappelé que les frais sont pris en charge dans les chiens et de signer avec le dit chenil une convention pour la ce cas par la Communauté de Communes. récupération de ces animaux. Vote favorable à l'unanimité.

Délibération autorisant le maire à faire conduire à la fourrière les chiens errants sur la commune.

Il a été constaté à plusieurs reprises la divagation de chiens 330 et AK 331. errants, agressifs et potentiellement dangereux pour nos II s'agit des parcelles jouxtant directement la parcelle du multiconcitoyens et pouvant causer des accidents routiers.

M. le Maire demande au conseil municipal de prendre une possibles dans l'intérêt collectif. délibération l'autorisant à la mise en sécurité de ces animaux, et donc leur transfert en fourrière. Les frais incomberont au propriétaire s'il est connu (animal pucé ou tatoué). Si l'animal Renouvellement adhésion les maires pour la Planète. n'est pas identifié, il devient propriété de la fourrière.

Vote favorable à l'unanimité.

Délibération autorisant le maire à verbaliser la Vote favorable à l'unanimité. divagation des chiens errants.

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un chien qui n'est Délibération concernant les demandes de subvention des plus sous le contrôle de son maître est considéré comme chien associations. errant. Il demande au conseil municipal de prendre une chiens lorsqu'il est connu

la location d'un immeuble en location meublée.

Le logement sis 7, Place de la poste à Nieul est libre. Aussi la commune, voulant rester maître de ses projets à court terme, souhaite changer la location de cet appartement en logement meublé, ce qui réduit le bail de 6 ans à 1 an. Pour cela, la commune doit remettre en état le logement et l'équiper afin de répondre aux règles des logements meublés. Le conseil municipal prend une délibération et autorise M. Martinière à faire les achats au nom de la commune. Le futur loyer sera de 575 euros hors charges.

Délibération autorisant le maire à faire un diagnostic de la gestion des eaux pluviales dans le bourg et tous les frais s'y rapportant.

M. le Maire expose au conseil municipal que l'écoulement des AMPPMA (pêche), la commune se réserve le droit d'octroyer ou eaux pluviales dans le bourg entraîne des désordres grandissants, et que la fréquence de ceux-ci s'accélère. Une observation attentive montre qu'une intervention ponctuelle à un endroit est susceptible d'entraîner des désordres quelques dizaines de mètres plus bas. Un diagnostic complet, permettant d'aboutir à des recommandations précises s'impose.

M. le Maire a invité le conseil à assister à l'exposé d'une entreprise spécialisée qui a pu présenter son savoir-faire et son personnel. offre.

Vote favorable à l'unanimité.

Délibération autorisant M. le Maire à signer une Délibération autorisant le maire à signer une convention convention de mise à disposition d'un contrat PEC de 7h par la CDCHS.

Suite à l'arrêt par le SICM de la gestion des chiens errants sur le La Communauté des Communes de Haute Saintonge (CDCHS) Compétences) pour la commune pour une durée de 7 heures

Vote favorable à l'unanimité.

Délibération autorisant M. le Maire à exercer un droit de préemption sur les parcelles cadastrées AK 5, AK 10, AK

services et sur lesquelles des projets communaux seraient

Vote favorable à l'unanimité.

Le prix est de 25euros par an. Cette association rassemble l'ensemble sensibilisés des élus **questions** aux environnementales.

Depuis 2 ans, la règle veut qu'un CERFA soit utilisé pour faire délibération afin de pouvoir verbaliser le propriétaire de ces une demande de subventions. M le maire est ferme sur ce point et les associations qui ne se donneraient pas la peine de le remplir n'auront pas de subventions. M le maire rappelle que Délibération autorisant l'achat du matériel nécessaire à « l'utilisation de l'argent public demande une transparence totale, y compris en ce qui concerne les demandes de subventions, de plus une subvention communale n'est pas un dû mais doit se justifier ».

Demandes de subventions :

| Demandes de subventions. | | |
|---|-------------|--|
| Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) | 350 € | |
| Association Gym à Nieul | 350 € | |
| Association Périscolaire Inter Communale | 10 000 € | |
| Comité des fêtes | _4 000 € | |
| La banque alimentaire | 250 € | |
| Sous réserve d'une révision du CERFA qui est incomple | <u>et :</u> | |
| Association Sportive Guitinières Nieul | 770€ | |
| Associations Les Reinettes | 350 € | |
| Association Les Aînés Ruraux | | |
| CERFA en attente (réception avant lundi prochain) : | | |

Culture à Nieul

pas les subventions.

Les anciens combattants

Délibération autorisant la CDG17 à négocier, au nom de la commune, les contrats d'assurances groupe couvrant les obligations en matière de risques statutaires du

M. le Maire souhaite autoriser le CDG (Centre De Gestion) à négocier au mieux les contrats d'assurances visant à la protection du personnel communal.

Vote favorable à l'unanimité.

Présentation des échantillons des matériaux pour le

M. Morgan Ménard présente les différents matériaux intérieurs/ extérieurs utilisés pour la construction du Multi Service.

Questions diverses.

M. le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération afin de percevoir une subvention intitulée « Amendes de Police » pour divers aménagements routiers ou stationnement. Vote favorable à l'unanimité.

Suite aux dégradations régulières des chemins ruraux, en particulier par certains exploitants forestiers indélicats. M. le Maire souhaite y interdire tout véhicule à moteur sauf Location de la salle des Fêtes pours cours de Yoga s'il a été expressément autorisé par écrit auparavant.

M le Maire informe le conseil municipal qu'il va engager une réflexion pour mettre en place une tarification sociale concernant le prix des repas pour les élèves de la cantine municipale. Cette tarification est soutenue financièrement par l'Etat et n'aura pas d'incidence sur le budget de la commune.

Des dépôts sauvages existent encore sur la commune. Aucune excuse ne pouvant être mise en avant par ce Prochain conseil le 17 avril à 18h30 comportement, M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à prendre un arrêté portant le tarif de l'amende à 1500 euros. Vote favorable à l'unanimité.

Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 20 mars 2024

Absent (es) excusé (es): Mme Catherine Favreau, Mme Rolande Drillaud, M. Alexandre Avinio

M. Martini est nommé secrétaire de séance

BUDGET 2024

Vote du Compte de Gestion

Accepté à l'unanimité des membres présents

Vote du Compte Administratif

M. Marc Mesure étant le doyen de l'assemblée, il préside le vote.

Le compte administratif est Accepté à l'unanimité

Vote du Budget primitif

Le Budget est accepté à l'unanimité.

Vote des Taux d'imposition

Tous les taux d'imposition pour la commune restent inchangés et n'augmentent pas.

LE BUDGET EST UN DOCUMENT PUBLIC

Si vous souhaitez le consulter, il est visible en mairie.

Questions diverses.

Organisation du Repas des Aînés

Organisation avec la participation de Jean François, Morgan, Les Reinettes et des volontaires

M. le maire expose qu'une personne cherche une salle pour exercer et enseigner le yoga à un public anglophone (dans un premier temps).

Le tarif de € pour deux heures est accepté à l'unanimité.

Le Chemin de la « Foi »

Des dégradations inadmissibles ont été constatées. Le conseil municipal autorise M. le Maire à engager toutes les procédures afférente s à cette dégradation.

Fin de séance à 21h25.



Repas des Aînés

Cette année encore, nos aînés étaient conviés au désormais traditionnel repas des aînés autour du thème des années 70.

Une cinquantaine se sont retrouvés autour d'un bon repas préparé par la cuisinière communale et servi chaleureusement par une partie du conseil municipal.

Menu

Apéritif et amuse bouche Soupe à l'oignon avec crouton et fromage Bouchée à la reine aux fruits de mer Cuisse de Lapin et sa jardinière de légumes Salade - Fromage

Omelette norvégienne et mignardises

L'ambiance était assurée par les Reinettes.... Y avait il des Artistes en herbe ????



LOI ANTI-GASPILLAGE

CE QUI VA CHANGER EN 2024

À partir du 1er janvier 2024

LES BIODÉCHETS
(restes alimentaires, déchets biodégradables...)

N'IRONT PLUS DANS LE SAC NOIR ET DEVRONT ÊTRE COMPOSTÉS.



Les composteurs individuels SONT **FOURNIS GRATUITEMENT AVEC BIOSEAUX** sur simple demande auprès de :

- Votre mairie
- Votre déchèterie
- La communauté de communes 05 46 48 78 34 ou service-om@haute-saintonge.org

JE N'AI PAS DE JARDIN. **COMMENT FAIRE?**

Des sites de compostage partagés seront prochainement mis en place dans vos communes, avec un accompagnement spécifique.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU SUIVI DU COMPOSTAGE PARTAGÉ, OU VOUS AVEZ UNE OUESTION?

Contactez le service déchets service-om@haute-saintonge.org

POUR COMPOSTER, SUIVEZ LA RECETTE!

COMPOSTEUR

DU VERT MATIÈRES HUMIDES

Epluchures. restes de repas, herbes, tontes... **DU BRUN MATIÈRES SÈCHES**

Feuilles, brindilles, broyat de végétaux, copeaux de bois... Recouvrez votre ajout par du brun pour éviter les moucherons et les odeurs!

DE L'AIR

Grattez et brassez dans le composteur votre ajout avec les matières organiques déjà présentes.



COMPOST





50%

DE L'EAU Maintenez une humidité suffisante dans le composteur. Après 5 à 6 mois la matière s'est totalement transformée

Viandes, poissons, laitages, agrumes peuvent être résents en petits morceaux, recouverts de brun.



COMPOST

Videz votre compost une fois par an et utilisez l'humus pour

en humus!











